



Paris, 30 décembre 2008

Déclaration de l'Union européenne sur la situation au Proche Orient

Les ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'Union européenne ou leurs représentants ainsi que le Haut représentant pour la PESC et la Commission européenne se sont réunis le 30 décembre pour évoquer la situation au Proche-Orient, suite aux dramatiques événements en cours en Israël et à Gaza. Cette réunion s'inscrit dans le cadre des efforts de la Communauté internationale, notamment du Quartet et de la Ligue arabe, pour trouver une issue à la crise.

L'Union européenne, consciente de la souffrance et de l'angoisse de toutes les populations civiles, propose les éléments suivants d'une sortie de crise :

- **cessez-le-feu immédiat et permanent**: Les tirs de roquettes du Hamas sur Israël doivent cesser sans condition et l'action militaire israélienne doit prendre fin.

L'arrêt des combats doit permettre l'ouverture pérenne et normale de tous les points de passage, comme prévu par l'accord sur les accès et les mouvements de 2005. L'Union européenne est prête à renvoyer à Rafah la mission EUBAM pour permettre sa réouverture, en liaison avec l'Egypte, l'Autorité palestinienne et Israël. Elle est également disposée à examiner la possibilité d'élargir son assistance à d'autres points de passage, dès lors que les questions relatives à la sécurisation auront trouvé une réponse satisfaisante.

- **action humanitaire immédiate** : une aide alimentaire, une aide médicale urgente et du carburant doivent être acheminés vers la bande de Gaza ; l'évacuation des blessés et l'accès sans obstacles des travailleurs humanitaires doivent être rendus possibles par l'ouverture des points de passage. L'Union européenne, principal donateur d'aide aux Palestiniens, a dépêché une mission sur le terrain afin d'apporter au plus vite la réponse la plus appropriée en coopération avec les Nations Unies et les ONG. Il est également convenu de coordonner l'aide apportée par chaque Etat-membre, en collaboration avec la Commission européenne et les présidences entrante et sortante.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPEENNES

DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DE L'INFORMATION

SOUS-DIRECTION DE LA PRESSE

37 Quai d'Orsay - 75007 PARIS

www.diplomatie.gouv.fr

01 43 17 52 04/52 01/57 57

- intensification du processus de paix, comme demandé par la résolution 1850 du Conseil de sécurité. Il n'y a pas de solution militaire au conflit israélo-palestinien, ni à Gaza, ni ailleurs. La solution au conflit israélo-palestinien doit se fonder sur le processus défini à Annapolis et sur l'établissement d'un État palestinien viable existant aux côtés d'Israël dans la paix et la sécurité. Il faut travailler, sur la base notamment de l'initiative arabe de paix, pour traiter de manière globale et opérationnelle le conflit israélo-arabe. L'Europe encourage la réconciliation inter-palestinienne derrière le Président Mahmoud Abbas, comme demandé par les Ministres de la Ligue arabe le 26 novembre, et soutient les efforts de médiation de l'Egypte et de la Ligue arabe en ce sens.

L'Union européenne est plus que jamais déterminée à apporter avec les autres membres du Quartet et avec les Etats de la région sa contribution à la fin de la violence et à la relance du processus de paix. A ce titre, il a été convenu qu'une délégation ministérielle européenne se rendrait très prochainement dans la région./.
